



En Bretagne, les femmes à la tête d'une famille monoparentale sont plus souvent en situation de pauvreté que celles vivant seules

Lorsqu'elles sont seules à la tête d'un ménage, les femmes sont davantage touchées par la pauvreté que les hommes dans la même situation. Ce constat s'observe aussi bien en Bretagne que dans les autres régions françaises. Les femmes sont moins fréquemment en situation de chômage mais leurs conditions d'emploi sont caractérisées par des proportions plus élevées de contrats à durée déterminée et de temps partiels. Les conditions de vie des femmes à la tête d'une famille monoparentale apparaissent plus souvent fragilisées que celles des pères seuls avec leurs enfants. En revanche, les femmes vivant seules, majoritairement âgées de 60 ans ou plus, se trouvent moins fréquemment en situation de pauvreté.

Lucile Cros et Ludivine Neveu, Insee

En 2015, plus d'1,4 million de femmes âgées de 15 ans ou plus résident en Bretagne. Parmi celles-ci, 22,3 % vivent seules. Cette part est plus importante que celle constatée parmi les hommes (18,6 %), notamment en raison d'une espérance de vie plus élevée (84,9 ans pour les femmes et 78,4 pour les hommes). De même, la proportion de femmes âgées de 15 ans ou plus à la tête d'une famille monoparentale (6,3 %) est supérieure à celle observée chez les hommes (1,6 %).

En Bretagne, la part des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (11,2 %) s'avère inférieure au niveau national (14,9 %). Ce taux s'élève à 21,3 % au sein des ménages bretons avec un seul adulte (personnes seules ou familles monoparentales) (figure 1). Dans le détail, les femmes à la tête de ce type de ménage sont plus fréquemment confrontées à des situations de pauvreté (22,0 %) que les hommes (19,8 %). Ce différentiel de 2,2 points est toutefois inférieur à celui constaté dans l'ensemble de l'Hexagone (4,1).

Ces situations de pauvreté plus fréquentes pour les femmes relèvent davantage de conditions d'emploi moins favorables que de l'éloignement de l'emploi.

Les femmes sont moins au chômage mais connaissent des conditions d'emploi plus précaires

En Bretagne, le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans (71,0 %) est proche du niveau national. Comme dans les autres régions, ce taux d'activité reste toutefois inférieur à celui des hommes (75,3 %). Les situations de chômage en Bretagne sont moins fréquentes pour les femmes présentes sur le marché de l'emploi (8,4 %) que pour les hommes (9,3 %). Cet écart, un peu plus modéré dans la région qu'au niveau national (respectivement 9,5 % et 10,5 %), s'est progressivement inversé puis creusé en faveur des femmes depuis 2011. La forte féminisation du secteur des services – 86 % des emplois dans la région –, moteur des évolutions de l'emploi, peut être un des éléments explicatifs.

En Bretagne, à l'instar de ce qui est observé dans les autres régions, les femmes ayant un emploi connaissent des conditions d'emploi moins favorables. En particulier, leur contrat de travail est plus souvent à durée déterminée (11,6 % des cas comparé à 7,2 % pour les hommes). Par ailleurs, 30,9 %

1 Pour les femmes, la monoparentalité va plus fréquemment de pair avec une situation de pauvreté

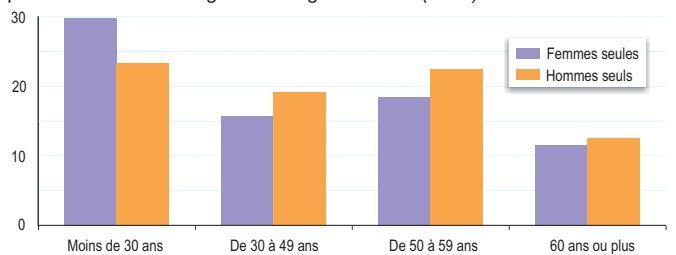
Niveau de vie médian et pauvreté par sexe et type de ménage en 2015 en Bretagne

	Nombre de personnes dans les ménages	Nombre de personnes dans les ménages pauvres	Taux de pauvreté (en %)	Revenu disponible médian par unité de consommation du ménage (en euros)
Femmes dans un ménage d'un seul adulte	529 749	116 686	22,0	16 668
Seules	287 366	41 916	14,6	17 977
À la tête d'une famille monoparentale	242 383	74 770	30,8	15 074
Hommes dans un ménage d'un seul adulte	289 412	57 402	19,8	17 772
Seuls	216 103	39 381	18,2	18 061
À la tête d'une famille monoparentale	73 309	18 021	24,6	16 712
Ensemble personnes seules	503 469	81 297	16,1	18 015
Ensemble familles monoparentales	315 692	92 791	29,4	15 414
Ensemble familles monoparentales et personnes seules	819 161	174 088	21,3	17 059

Lecture : en Bretagne, en 2015, 242 383 personnes vivent dans un ménage composé d'une mère et de son ou ses enfants. La moitié de ces ménages monoparentaux, vivant avec un revenu disponible par unité de consommation inférieur à 15 074 € annuels, soit 1 256 € mensuels. Enfin, 30,8 % de ces ménages (74 770 personnes) vivent sous le seuil de pauvreté (1 028 € mensuels).
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2015.

2 Personnes seules : situations de pauvreté moins fréquentes pour les plus âgés

Taux de pauvreté des personnes vivant seules par sexe et tranche d'âge en Bretagne en 2015 (en %)



Lecture : en Bretagne, 29,9 % des femmes seules de moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2015.

d'entre elles exercent à temps partiel, subi ou choisi, alors que cela concerne moins de 8 % des hommes.

Le niveau de vie des personnes dépend notamment des revenus tirés de l'activité, des prestations sociales ou encore des pensions et retraites. Dans la région, les revenus d'activité représentent un peu moins de la moitié des ressources des femmes vivant seules avec ou sans enfant(s), alors qu'ils constituent près de trois quarts des revenus des hommes dans la même situation. A contrario, la part des prestations sociales dans l'ensemble des revenus atteint 8,5 % chez les femmes, comparé à 6,2 % pour les hommes.

En situation de monoparentalité, les femmes se retrouvent plus fréquemment sous le seuil de pauvreté

En Bretagne, les femmes sont à la tête de 81 % des familles monoparentales et de 90 % de celles dont le parent est sans emploi ou en poursuite d'études. Les personnes vivant dans les ménages monoparentaux apparaissent plus fréquemment pauvres lorsque ces ménages sont constitués plutôt d'une mère et de son ou ses enfant(s) (30,8 %) que d'un père isolé (24,6 %). Cette inégalité des foyers monoparentaux face aux situations de pauvreté se révèle plus marquée au niveau national (respectivement 32,7 % et 24,5 %).

En Bretagne, la moitié des femmes vivant seules avec leur(s) enfant(s) ont un revenu disponible mensuel par unité de consommation inférieur à 1 256 € (*définitions*), soit sensiblement moins que les hommes dans la même situation (1 393 €).

Cet écart de situation sur les ressources s'accompagne de conditions de logement différenciées. Ainsi, seule une mère isolée sur trois est propriétaire, comparé à un père isolé sur deux. Par ailleurs, 37 % des femmes à la tête de familles monoparentales résident dans un logement social, soit 19 points de plus que les hommes.

Un tiers des familles monoparentales ayant des conditions de vie proches des couples avec enfants sont constituées de pères vivant seuls avec leur(s) enfant(s) alors qu'ils ne représentent que 19 % de l'ensemble des familles monoparentales.

Pour les hommes à la tête de familles monoparentales, les parts du revenu disponible provenant des prestations sociales (6,3 %) et des revenus d'activité (97,4 %) sont proches de celles des couples avec enfants (respectivement 6,1 % et 96,4 %) (*définitions*).

En revanche, l'origine principale des ressources des mères en

situation de monoparentalité s'écarte de celle des couples de parents. La part des revenus provenant des prestations sociales est sensiblement plus importante (17,5 %) alors que celle issue des revenus d'activité est nettement moindre (71,7 %).

De meilleures conditions de vie pour les femmes seules

En Bretagne, la part des femmes vivant seules en situation de pauvreté (14,6 %) est inférieure de près de 4 points à celle des hommes. Il en est de même au niveau national avec un écart légèrement moindre (3 points). Toutefois ces deux populations constituées de personnes seules, femmes ou hommes, ne sont pas comparables, notamment quant à l'âge. Les femmes de 60 ans ou plus représentent 61,2 % des Bretonnes habitant seules alors que cette tranche d'âge ne regroupe que 30,6 % des hommes vivant seuls dans la région.

Les situations de pauvreté étant moins fréquentes avec l'avancement du cycle de vie (*figure 2*), la structure par âge de la population des femmes vivant seules explique pour partie le fait qu'elles soient moins fréquemment pauvres. Ainsi, en Bretagne, la part des pensions et retraites dans l'ensemble des ressources des femmes seules est prédominante (62,6 %) et celle des revenus d'activité moindre (35,6 %). Pour les hommes seuls, les revenus d'activité prévalent (69,3 %) alors que les pensions et retraites apparaissent moins élevées (35 %).

Quand ils occupent seuls leur logement, femmes et hommes apparaissent égaux dans l'accession au parc social. Pour le reste, les conditions de logement de ces deux populations reflètent leurs différences de structure par âge. Ainsi, les femmes vivant seules, majoritairement âgées, résident plus fréquemment que les hommes dans des logements anciens, de trente ans ou plus (respectivement 81,2 % et 78,2 %). Elles occupent également plus souvent (respectivement 26,3 % et 19,2 %) de grands logements de 5 pièces ou plus ayant sans doute abrité la famille du temps de la vie en couple. Enfin, 57,9 % des femmes seules sont propriétaires de leur logement comparé à 44,9 % des hommes seuls. ■

Sources et définitions

Toutes les données sur les revenus et la pauvreté proviennent du dispositif « Fichier Localisé Social et Fiscal » (Filosofi) qui effectue un rapprochement des fichiers fiscaux et sociaux. Dans ce dispositif, les ressources peuvent dépasser 100 % car les impôts entrent en négatif dans la composition du revenu disponible.

Le **revenu médian** (1 713,80 euros par mois en France métropolitaine en 2015) est le revenu qui divise la population en deux sous-populations de même taille, telles que la moitié de la population ait un revenu supérieur et l'autre moitié un revenu inférieur à 1 713,80 euros mensuels.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian, qui s'élève à 1 028,28 euros par mois en France métropolitaine en 2015.

L'**unité de consommation** (UC) permet de prendre en compte la composition familiale dans le calcul du niveau de vie d'un ménage. Selon l'OCDE, un ménage d'un adulte correspond à une unité, alors que les autres personnes de 14 ans ou plus ne comptent que pour 0,5 unité et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 unité.

Insee Bretagne
35, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Éric Lesage

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2427-9013
© Insee 2019

Pour en savoir plus

- **Pauvreté et précarité en Bretagne** – Dans : Insee Dossier Bretagne ; n° 3 (2018, juin) ; 68 p.
- **Les familles monoparentales en Bretagne : de plus en plus nombreuses, de moins en moins semblables** / Ludivine Neveu – Dans : Insee Analyses Bretagne ; n° 71 (2018, avril) ; 4 p.
- **Femmes et hommes, l'égalité en question** – Dans : Insee références ; Édition 2017 (2017, mars) ; 192 p.
- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2513786> : Indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes.
- <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-1> : BIS n° 131 et 132 - mars 2019.

